

DELIBERATION CA034-2016

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers

Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation

Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7

Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil d'administration le 4 mars 2016.

Objet de la délibération Élection des membres des commissions statutaires de l'université

Le conseil d'administration réuni le en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Sont élus à la majorité des suffrages exprimés :

Commission des statuts :		
- 8 enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs dont au moins quatre membres des conseils centraux	BARBE Valérie (CFVU)	28 voix pour
	DANIEL Christophe (CR)	27 voix pour
	GARCIA Laurent (CA)	26 voix pour
	HINDRE François (CA)	22 voix pour
	HULSMANN Guido	25 voix pour
	LONG Martine (CA)	25 voix pour
	MARCILLOUX Patrice (CA)	27 voix pour
	NIGET David (CA)	26 voix pour
- 4 étudiants dont au moins deux membres des conseils centraux	BERTIN Guillaume	29 voix pour
	GASTINEAU Julie (CA)	26 voix pour
	HUMEAU Lucas (CFVU)	29 voix pour
	KIKER Safia (CFVU)	25 voix pour
- 2 personnel BIATSS dont au moins un membre des conseils centraux	ANTHOINE Magali	26 voix pour
	LEMAIRE Laurent (CA)	25 voix pour
Commission du budget :		
- 8 enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs	BERNARD Catherine	25 voix pour
	DELABAERE Éric	31 voix pour
	GARCIA Laurent	18 voix pour
	HINDRE François	19 voix pour
	LONG Martine	17 voix pour
	MARCILLOUX Patrice	25 voix pour
	PANTIN-SOHIER Gaëlle	26 voix pour
- 1 personnel BIATSS	REY Anne	26 voix pour
	VEYER Philippe	27 voix pour

Commission permanente du numérique :		
- 1 membre du CA	GARCIA Laurent	13 voix pour
Commission du patrimoine immobilier :		
- 6 enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs issus de chacun des trois sites angevins	BAYLE Lionel (Belle Beille)	25 voix pour
	BONNIN Marie (Santé)	25 voix pour
	HEURTIER Anne (Belle Beille)	23 voix pour
	HINDRE François (Santé)	22 voix pour
	HULSMANN Guido (Saint Serge)	28 voix pour
	MARCILLOUX Patrice (Belle Beille)	19 voix pour
- 2 personnels BIATSS	BRUGGEMAN Jean-François	14 voix pour
	SEGRETAIN Claudie	16 voix pour
- 2 étudiants	GASTINEAU Julie	24 voix pour
	Siège vacant	
Comité électoral consultatif :		
- 2 enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs	DELABAERE Eric	31 voix pour
	LONG Martine	25 voix pour
- 2 personnels BIATSS	QUINCHARD Sophie	29 voix pour
	VEYER Philippe	26 voix pour
- 2 étudiants	GASTINEAU Julie	21 voix pour
	LEBECHNECH Inès	22 voix pour
Commission culturelle :		
- 1 personnel BIATSS	HUBERT Fabienne	12 voix pour
Commission vie étudiante :		
- 2 enseignants-chercheurs	PANTIN-SOHIER Gaëlle	19 voix pour
	REY Anne	23 voix pour
- 1 étudiant	PERON Maurine	27 voix pour

Cette décision a été adoptée à bulletin secret.

Fait à Angers, le 16 mars 2016,

Christian ROBLEDO
Président de l'Université d'Angers



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **17 mars 2016** / mise en ligne : **17 mars 2016**

2/2

